



Ordre des médecins vétérinaires
du Québec

PLAN STRATÉGIQUE

ET PLAN D'ACTION

2011–2015



Mandat

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

Mission

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

Vision

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé et au bien-être animal et à toute question de santé publique liée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes. L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire l'Ordre vise :

- Une meilleure connaissance de la profession par la population;
- L'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;

- Le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- L'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante et le partage de leurs connaissances par le biais d'un programme de formation continue novateur;
- La disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- Le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- Le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- La gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- L'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- L'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

Valeurs privilégiées

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques suivants :

- la rigueur
- le respect
- l'intégrité
- la transparence
- la compétence

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'implication de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un Conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, CA, comités).

Objectifs stratégiques 2011-2015

Fort d'une analyse et d'un diagnostic stratégique, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est fixé cinq grands axes stratégiques prioritaires pour les cinq prochaines années, soit :

Axe stratégique 1 : Protection du public

OBJECTIFS

1. Mieux informer le public du rôle de l'Ordre et des services que celui-ci lui dispense.
2. Mieux informer le public sur la profession et le rôle des médecins vétérinaires dans les différents secteurs d'activités.
3. Informer le public sur différents risques pour la santé humaine : zoonoses, épidémie, antibiorésistance, salubrité des aliments, etc.
4. Protéger le public en assurant une présence vétérinaire rigoureuse et diligente en recherche, inspection des aliments, surveillance en épidémiologie et préservation de la biodiversité.
5. Améliorer la connaissance des médecins vétérinaires à l'égard de leurs devoirs et obligations afin de diminuer les plaintes logées par le public.
6. Assurer la compétence des médecins vétérinaires qui oeuvrent sur le territoire.
7. S'assurer que le syndic est proactif dans les dossiers d'importance pour la profession.
8. Accroître la communication et la reddition de comptes du syndic.
9. Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et aliments de la ferme à la table et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale.
10. Protéger le public contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire.
11. Contrer la vente, l'importation et l'utilisation illégale de médicaments vétérinaires.
12. Sensibiliser la population à la provenance des médicaments sur Internet et aux risques qui y sont associés.
13. Promouvoir l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques pour prévenir l'antibiorésistance.
14. Assurer au public l'accessibilité à des services d'urgence sur le territoire québécois.
15. Promouvoir et assurer le respect de normes professionnelles et éthiques élevées auprès des membres.
16. Éviter que le contrôle des pratiques soit cédé à des intérêts autres que ceux des médecins vétérinaires membres de l'Ordre.

Axe stratégique 2 : Développement et soutien à l'exercice professionnel

OBJECTIFS

1. Soutenir le développement professionnel des membres afin d'assurer l'avancement constant de la médecine au Québec et la prestation d'une médecine vétérinaire de calibre mondial.
2. Évaluer les compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger et les intégrer à l'Ordre et aux pratiques.
3. Augmenter le nombre d'opportunités de formation continue pour nos membres afin de les soutenir dans le développement de leurs compétences (bibliothèque professionnelle, résumé de lecture, vigie internationale, publications, analyse de cas, forum en ligne, formation en ligne, cédérom, logigramme de compétences, etc.).
4. Réviser les normes d'accréditation de la formation continue.
5. Prévenir les situations donnant lieu à des plaintes du public ou des membres.
6. Dresser le portrait des effectifs vétérinaires au Québec dans tous les secteurs d'activités afin de contrer ou diminuer la pénurie de médecins vétérinaires et en assurer un nombre suffisant sur le territoire pour répondre aux besoins au cours des prochaines années.
7. Identifier, en collaboration avec les partenaires, des moyens pour diminuer la pénurie et augmenter le taux de rétention des TSA.
8. Accroître et enrichir la présence de l'Ordre auprès des étudiants de la Faculté tout au long de leur formation.

Axe stratégique 3 : Valorisation de la profession

OBJECTIFS

1. Accroître la connaissance du public à l'égard de la formation et du rôle du médecin vétérinaire, des secteurs d'activités de la profession et des obligations du médecin vétérinaire.
2. Positionner le médecin vétérinaire à titre de référence professionnelle pour le public.
3. Disposer d'outils de promotion de la profession efficaces et modernes.
4. Augmenter notre visibilité médiatique : médias nationaux, régionaux, électroniques, presse spécialisée, médias sociaux, radios, foires, salons.
5. Accroître la participation de l'Ordre dans les débats publics.
6. Renforcer la visibilité et la notoriété du médecin vétérinaire auprès des éleveurs et producteurs.
7. Favoriser la présence de médecins vétérinaires dans les postes d'influence de différentes instances publiques et politiques.
8. Continuer de sensibiliser les membres à l'égard des conflits d'intérêt.

Axe stratégique 4 : Consolidation de la profession au sein de certains secteurs

OBJECTIFS

1. Assurer le développement de la médecine vétérinaire dans tous les secteurs.
2. Identifier des secteurs ou clientèles cibles pouvant bénéficier de la compétence du médecin vétérinaire ainsi que des secteurs où la contribution du médecin vétérinaire serait requise ou bénéfique.
3. Promouvoir le rôle des médecins vétérinaires en santé publique et l'impact de leur action sur la santé de la population.
4. Maintenir et développer nos relations et notre présence auprès des différentes instances politiques et partenaires.
5. Investir certains secteurs cibles dont l'environnement, la faune, la recherche, la santé publique, etc.
6. Assurer la pleine reconnaissance de l'expertise et de l'apport des médecins vétérinaires dans les différents secteurs d'activités.
7. Contribuer à éviter les bris de services sur le territoire québécois.
8. Soutenir les ministères et institutions publiques afin de combler les postes requérant les compétences des médecins vétérinaires.
9. Être proactif et devenir leader en matière de bien-être animal.
10. Développer des programmes et prendre position dans tous les dossiers relatifs au bien-être animal.

Axe stratégique 5 : Gestion optimale et efficiente de l'Ordre

OBJECTIFS

1. Réviser et optimiser la gouvernance de l'Ordre.
2. Assurer la saine gestion de l'Ordre.
3. Implanter les meilleures pratiques en gestion.
4. Maintenir la qualité du service à la clientèle actuellement dispensé.
5. Rapprocher l'Ordre de ses membres et resserrer les liens avec les autres partenaires.
6. Gérer rigoureusement les ressources financières de l'organisation.
7. Améliorer l'efficacité des opérations de l'organisation.
8. Dégager des ressources afin de développer de nouveaux projets.
9. Créer un milieu de travail performant et humain.

Plan d'action 2011-2015

Premier axe stratégique : Protection du public

| Objectif | Actions |
|--|--|
| Mieux informer le public du rôle de l'Ordre et des services qu'il leur dispense, sur la profession et le rôle des médecins vétérinaires dans les différents secteurs d'activité. | Concevoir différents outils de communication afin de diffuser de l'information au public sur des sujets qui intéressent la population. Les véhicules de communication devront être multiples, dont des articles, capsules vidéo, matériel interactif, etc. |
| | Diffuser l'information aux médias sur des sujets d'intérêt pour le public en précisant le rôle de l'Ordre. |
| | Présenter au public de l'information pertinente sur le site Internet de l'Ordre en créant un onglet regroupant toute l'information lui étant utile et facilement accessible. |
| | Préparer des capsules vidéo afin de sensibiliser le public à ses recours, aux cas qui peuvent représenter ou non des fautes professionnelles et les déposer sur le site Internet à l'usage des membres et du public. |
| | Déposer les décisions disciplinaires sur le site Internet de l'Ordre. |
| Informers le public sur différents risques pour la santé humaine : zoonoses, épidémie, antibiorésistance, salubrité des aliments, etc. | Rédiger des articles et concevoir des dépliants d'information présentant les différents risques pour la santé. Diffusion dans les endroits ciblés (garderie, articles dans des revues populaires destinées au grand public, articles dans hebdomadaires régionaux et locaux du Québec). |
| Améliorer la connaissance des médecins vétérinaires à l'égard de leurs devoirs et obligations afin de diminuer les plaintes logées par le public. | Développer des outils permettant aux membres de mieux connaître les règlements et normes professionnelles régissant la pratique : simulations, études de cas, quiz, etc. |
| Assurer la compétence des médecins vétérinaires qui œuvrent sur le territoire. | Poursuivre le programme de surveillance générale afin que tous les médecins vétérinaires soient inspectés régulièrement, selon le programme de surveillance générale adopté. |
| | Développer de nouveaux outils d'évaluation de la compétence et effectuer un suivi serré auprès des membres qui présentent certaines lacunes au niveau de la compétence. |
| | Assurer un suivi rigoureux des membres présentant des lacunes au niveau de la compétence et agir rapidement par différentes mesures de soutien. |
| | Analyser la possibilité de réviser le règlement pour permettre à l'Ordre de réaliser, au besoin, des visites d'inspection professionnelle et de contrôle avec un préavis plus court ou sans préavis. |
| Être proactif dans des dossiers d'importance pour la profession. | Identifier les sujets et motifs de plaintes récurrents et les questions qui sont souvent posées au bureau du syndic. |
| | Rédiger des articles et des cas dans la revue <i>Le Veterinarius</i> afin d'accroître la prévention, et ce, minimalement trois fois par année. Développer des outils de prévention afin de faire connaître les risques et les origines des plaintes logées au bureau du syndic afin de modifier les comportements. |
| Accroître la communication et la reddition de comptes du bureau du syndic. | Concevoir et appliquer une méthode de reddition de comptes efficace aux plaignants. |
| | Présenter un bilan des activités du bureau du syndic dans la revue <i>Le Veterinarius</i> annuellement, en plus du rapport du syndic dans le rapport annuel. Ce rapport permettra d'expliquer les méthodes de travail et d'enquête, les limites, et présenter sommairement les sujets traités. |
| Être un partenaire actif et dynamique en matière de prévention des maladies de source animale, de qualité des viandes et aliments de la ferme à la table et d'intervention en cas d'épidémie ou d'éclosion de maladies de source animale. | Création d'un comité d'intervention. |
| | Rédaction d'un plan d'urgence en collaboration avec le MAPAQ, les associations et les autres partenaires. |
| Contre la vente, l'importation et l'utilisation illégale de médicaments vétérinaires. | Travailler en collaboration avec les partenaires identifiés afin de réaliser le plan de communication et de sensibilisation permettant d'assurer un meilleur contrôle frontalier, le contrôle des médicaments et la conformité de l'importation des médicaments. |

Premier axe stratégique : Protection du public (suite)

| Objectif | Actions |
|---|--|
| Promouvoir l'utilisation judicieuse des médicaments et antibiotiques par la population pour prévenir l'antibiorésistance . | Travailler en collaboration avec les partenaires identifiés afin de réaliser le plan de communication et de sensibilisation convenu. |
| Sensibiliser la population à la provenance des médicaments sur Internet et aux risques qui y sont associés . | Concevoir et diffuser des articles aux membres, sur le site Internet, dans les journaux locaux, dans La Terre de chez nous, dans les revues des fédérations de producteurs, etc. |
| Protéger le public en assurant une présence vétérinaire rigoureuse et diligente en recherche, inspection des aliments, contrôle de l'utilisation judicieuse des antimicrobiens et des pesticides, surveillance en épidémiologie. | Identifier les risques auxquels le public est exposé par une vigie proactive (activités des partenaires, législation, MAPAQ, etc.). |
| | Intervenir pour diminuer les risques et assurer la protection du public. |
| Assurer au public l'accessibilité à des services d'urgence sur le territoire québécois . | Rédiger des normes et des procédures afin que chaque médecin vétérinaire assume son obligation d'offrir ou de s'assurer que ses clients ont accès à des services en cas d'urgence. |
| | Coordonner la prestation des services d'urgence sur le territoire québécois par le biais de la gestion des déclarations obligatoires. |
| | Créer une banque de remplacement formée de médecins vétérinaires nouvellement retraités pour soutenir les médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux et éviter les bris de services lors des vacances, congés de maladie, etc. |
| | Collaborer avec les différents partenaires afin d'éviter les bris de services dans les différentes régions, particulièrement dans le secteur des grands animaux. |
| Protéger le public contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire et l'usurpation de titre. | Effectuer une vigie sur l'utilisation du titre et les pratiques en cours. |
| | Informers les membres des interventions de l'Ordre. |
| | Dentisterie : Rédaction d'une position de l'Ordre et diffusion aux membres et aux intervenants du secteur. Prendre action contre les gens qui ne respectent pas la directive. |
| | Médecine alternative : Rédaction d'une position de l'Ordre et diffusion aux membres et aux intervenants du secteur. Prendre action contre les gens qui ne respectent pas la directive. |
| | Spécialistes: Rédaction d'une position de l'Ordre et diffusion aux intervenants du secteur. Prendre action sur gens qui ne respectent pas la directive. |
| Promouvoir et assurer le respect de normes professionnelles et éthiques élevées auprès des membres. | <u>Inspection professionnelle</u> : Revoir le programme de surveillance générale : miser sur une évaluation de la compétence et soutenir tous les secteurs de pratique. Prioriser les cas problèmes. Accorder un soutien particulier aux jeunes diplômés. |
| | <u>Normes d'exercice</u> : Réaliser une étude comparative entre les normes <u>minimales</u> d'exercice, les normes souhaitables et les meilleures pratiques dans les différents établissements du Québec. Analyser l'application des normes d'exercice dans les différents établissements vétérinaires au Québec et dans les différentes régions (heures d'ouverture, appellations, etc.). |
| | <u>Appellations</u> : S'assurer que les normes d'appellation des établissements vétérinaires sont respectées. Promouvoir l'utilisation d'appellations précises par les associations, soit des appellations reliées au domaine d'exercice de leurs membres, et ce, afin d'éviter la confusion du public. |

Premier axe stratégique : Protection du public (suite)

| Objectif | Actions |
|--|--|
| Promouvoir et assurer le respect de normes professionnelles et éthiques élevées auprès des membres. (suite) | <u>Conflit d'intérêt</u> : Identifier les conflits d'intérêt réels et potentiels au sein de la profession. Rédiger des lignes directives et du matériel d'encadrement. Sensibiliser les membres aux conflits d'intérêt. |
| | <u>Éthique professionnelle</u> : Rédiger des articles et études de cas sur l'éthique afin de susciter la réflexion des membres. |
| Éviter que le <u>contrôle des pratiques</u> soit cédé à des intérêts autres qu'aux médecins vétérinaires membres de l'Ordre. | Planifier le type et le mode d'organisation de la pratique d'ici 10 ans en tenant compte de l'accroissement des spécialités, de la consolidation des pratiques, des départs à la retraite, etc. |
| | Simplifier le processus de mise à jour annuelle des 226 sociétés par actions actuellement autorisées. |

Deuxième axe stratégique : Développement et soutien à l'exercice professionnel

| Objectif | Actions |
|--|---|
| Soutenir le développement professionnel des membres afin d'assurer l'avancement constant de la médecine vétérinaire et maintenir la prestation d'une médecine de calibre mondial au Québec. | Créer un comité des publications. |
| | Intégrer un dossier scientifique à la revue. |
| | Réaliser une veille médiatique, scientifique et technologique constante et informer rapidement les membres des sujets pertinents. |
| | Participer à des congrès internationaux. |
| | Intégrer des outils de développement professionnel au site Internet. |
| | Créer une bibliothèque de références professionnelles sur le site Internet de l'Ordre en diffusant les nouveautés des différentes maisons d'édition publiant des volumes scientifiques. |
| | Déposer sur le site Internet des outils de développement en gestion : mentorat de la relève, gestion des ressources humaines, entrepreneurship, vente des cliniques, etc. |
| | <u>Congrès</u> : Optimiser la valeur du congrès (contenu, localisation, coût). Prévoir l'inscription en ligne. Prévoir des ateliers. Enrichir la programmation afin de toucher à plus de secteurs de pratique (spécialités, bovins, équins, médecine réglementée, animaux de laboratoire, exotiques, production porcine et de volaille, transplantation et transfert d'embryons). |
| | <u>Télémédecine</u> : Analyser les pratiques de télémédecine au Canada et ailleurs dans le monde. Formuler des recommandations et émettre des directives à l'égard de la télémédecine pour la profession au Québec. Informers les membres, les partenaires et le public des exigences et normes de l'Ordre en matière de télémédecine. |
| | Évaluer les compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger et les intégrer à l'Ordre et aux pratiques. |
| Coordonner le projet avec les registraires des autres provinces. | |
| Développer le programme de reconnaissance des acquis et de formation manquante en collaboration avec le Cégep de Saint-Hyacinthe afin d'évaluer et reconnaître les compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger et souhaitant pratiquer à titre de TSA au Québec. | |
| Créer des outils d'information et de gestion des demandes provenant des médecins vétérinaires formés à l'étranger. | |
| Développer des modules de formation d'appoint, formation manquante et formation continue pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger. | |

Deuxième axe stratégique : Développement et soutien à l'exercice professionnel (suite)

| Objectif | Actions |
|---|---|
| Augmenter le nombre d'opportunités de formation continue pour nos membres afin de les soutenir dans le développement de leurs compétences. | Revoir l'offre de formation continue. |
| Réviser les normes d'accréditation de la formation continue. | Revoir nos critères et nos modes d'accréditation (fonctionnement, exigences, pédagogie, etc.). |
| Dresser le portrait des effectifs vétérinaires au Québec afin de contrer ou diminuer la pénurie de médecins vétérinaires dans certains secteurs d'activités et certaines régions afin d'assurer un nombre suffisant de médecins vétérinaires sur le territoire pour répondre aux besoins des prochaines années. | Former un comité pour analyser le portrait de la pratique aujourd'hui et demain. |
| | Évaluer les besoins en services et leur évolution pour tous les secteurs et les effectifs vétérinaires qui seront disponibles. |
| | Dresser un plan d'action réaliste pour assurer la relève dans tous les secteurs. |
| Identifier, en collaboration avec les partenaires, des moyens pour diminuer la pénurie et augmenter le taux de rétention des TSA. | Dresser le portrait des TSA au Québec en collaboration avec les partenaires identifiés (nombre, âge, région, secteur d'activités, formation, taux de rétention, nombre d'années de pratique, taux de roulement, taux de rétention, pénurie). |
| | Soutenir le développement de la formation des TSA. |
| | Analyser la question du statut professionnel des TSA et la possibilité de les intégrer au système professionnel québécois. |
| Accroître et enrichir la présence de l'Ordre auprès des étudiants de la Faculté tout au long de leurs années de formation. | Remise d'un stéthoscope à l'entrée, cours ILV en première année, participation à un cours d'introduction à la profession en première année, cours DMV 4510 en 4 ^e année, dîner en 5 ^e année, remise des permis, envoi du <i>Veterinarius</i> et <i>Veterinarius Flash</i> à tous. |

Troisième axe stratégique : Valorisation de la profession

| Objectif | Actions |
|---|---|
| Accroître la connaissance du public à l'égard de la formation et du rôle du médecin vétérinaire, des secteurs d'activités de la profession et des obligations du médecin vétérinaire. | Créer un comité médiatique composé de membres issus de différents secteurs afin de pouvoir soutenir les activités médiatiques de l'Ordre et les autoriser à prendre la parole au nom de l'Ordre et de la profession sur certains sujets. |
| | Créer une banque d'experts pour référence dans les différents secteurs et spécialités. |
| | Veiller à la formation des membres du comité médiatique et du porte-parole de l'Ordre par une firme spécialisée en relations médiatiques. |
| | Dresser un plan de communication pour s'assurer que l'Ordre soit proactif en matière de communications et de relations médiatiques. Élaborer un plan de promotion et d'information pour le public. |
| | Analyser la possibilité de réaliser une campagne publicitaire télévisuelle et radiophonique. |
| | Concevoir des outils d'information pour le public et les étudiants, dont un dépliant sur la profession, une présentation Power Point pour les étudiants, un CD et autres outils multimédia. |
| | Utiliser les médias sociaux et autres plateformes pour diffuser de l'information au public et aux professionnels et promouvoir la profession : Facebook, LinkedIn, Twitter, forum de discussion. |
| | <i>Le Veterinarius :</i> Créer un comité des publications. Intégrer du contenu scientifique à la revue. Prévoir des articles s'adressant à tous les secteurs de pratique : santé publique, production porcine, hygiène des viandes, animaux de laboratoire, animaux exotiques, spécialités, bovins de boucherie, etc. Déposer la revue sur le site Internet de l'Ordre et mettre la section des petites annonces sur le site pour mise à jour continue. |

Troisième axe stratégique : Valorisation de la profession (suite)

| Objectif | Actions |
|---|---|
| Accroître la connaissance du public à l'égard de la formation et du rôle du médecin vétérinaire, des secteurs d'activité de la profession et des obligations du médecin vétérinaire (suite). | <u>Le Veterinarius Flash</u> : Revoir le mode d'affichage du bulletin pour en faciliter la lecture. Inclure les alertes RAIZO du MAPAQ et établir un lien de communication à cet effet avec le MAPAQ. |
| Mettre à jour les outils de promotion de la profession destinés aux nouvelles générations. | Conception d'un nouveau dépliant, d'un nouveau CD, rédaction de livres pour enfants, émissions de télévision, etc. |
| Augmenter notre visibilité médiatique : médias nationaux, régionaux, électroniques, presse spécialisée, médias sociaux, radios, foires, salons, etc. | Création d'un lieu pour entrevues médiatiques. Création d'une pochette de presse. |
| Accroître la participation de l'Ordre dans les débats publics . | S'assurer que l'Ordre prenne part aux débats publics dans son secteur d'activité. |
| Favoriser la présence de médecins vétérinaires dans les postes d'influence de différentes instances publiques et politiques . | Promouvoir les programmes de formation en gestion de la santé publique. Offrir des ateliers : habiletés politiques, gestion de carrière dans le secteur public, attitudes et profil du gestionnaire en santé publique. |

Quatrième axe stratégique : Consolidation de la profession au sein de certains secteurs

| Objectif | Actions |
|--|--|
| Assurer le développement de la médecine vétérinaire dans tous les secteurs. | <u>Reconnaissance des spécialistes</u> : Rédiger un mémoire soutenant notre demande de reconnaissance de spécialistes et de délivrance de permis de spécialistes et le déposer à l'Office des professions. Poursuivre les discussions à l'Office des professions eu égard au dossier des spécialistes. |
| Identifier des secteurs cibles ou clientèles pouvant bénéficier de la compétence du médecin vétérinaire ainsi que des secteurs où la contribution du médecin vétérinaire serait requise ou bénéfique. | <u>Santé publique</u> : Analyser l'exercice dans les abattoirs et collaborer à remédier au problème de pénurie. Soutenir et promouvoir l'épidémiologie. Soutenir l'apport des médecins vétérinaires dans les laboratoires de recherche. |
| Assurer la pleine reconnaissance de l'expertise et de l'apport des médecins vétérinaires dans les différents secteurs d'activités. | <u>Enseignement au collégial</u> : Rédiger des normes minimales d'exercice spécifiques au domaine vétérinaire pour les enseignants du programme TSA au collégial et les mettre en application. Clarifier les actes délégués pour les étudiants du programme de techniques de santé animale. |
| | <u>Environnement et faune</u> : Analyser l'exercice dans le secteur de l'environnement et de la faune. Identifier l'apport des médecins vétérinaires et leurs interventions possibles. Soutenir et promouvoir l'apport des médecins vétérinaires dans ces secteurs. Faire la promotion de la pratique dans ces secteurs. |
| Maintenir et développer nos relations et notre présence auprès des différentes instances politiques et partenaires . | Travailler de concert avec les partenaires identifiés sur des dossiers communs. |
| Être proactif et devenir leader sur la question du bien-être animal . | Guider le comité du bien-être animal. Diffuser les positions de l'Ordre en matière de bien-être animal et sensibiliser le public sur ces aspects. De développer des programmes et prendre position dans les dossiers relatifs au bien-être animal. Rédiger des articles et les diffuser afin de sensibiliser la population aux questions relatives au bien-être animal. |

Cinquième axe stratégique : Gestion optimale et efficiente de l'Ordre

| Objectif | Actions |
|--|--|
| Réviser et optimiser la gouvernance de l'Ordre. | Réviser le mode de fonctionnement du CA. |
| | Réviser les tâches, les rôles et les normes de gouvernance. |
| | Développer des outils de monitoring pour le CA (tableau de bord, etc.). |
| Assurer la saine gestion de l'Ordre et implanter les meilleures pratiques en gestion . | <p><u>Gestion des opérations :</u> Améliorer l'efficacité de nos opérations et supprimer les activités à valeur non ajoutée et optimiser les opérations administratives. Identifier les aspects et activités qualifiés de bureaucratiques par les membres et vérifier leur pertinence. Tenter d'innover et de revoir les processus afin d'alléger les processus d'affaires et opérations. Poursuivre la révision réglementaire et rédiger un cahier de réglementation. Revoir la couverture et le coût de tous les programmes d'assurance offerts : santé, médicaments, auto, habitation, assurance responsabilité professionnelle. Tenter que l'assurance responsabilité puisse offrir une couverture complète à tous les secteurs. Bâtit un tableau de bord de gestion et implanter des outils d'évaluation des activités. Révision des politiques et procédures.</p> |
| | <p><u>Gestion des ressources matérielles :</u> Effectuer les travaux requis sur le bâtiment, dresser un plan d'entretien préventif de l'immeuble et réaliser une prévision des besoins en espace à bureaux afin de bien gérer les locaux à louer.</p> |
| | <p><u>Gestion des technologies de l'information :</u> Développer et implanter un logiciel de gestion des membres. Refaire le site Internet et le rendre transactionnel et interactif. Gestion du risque (plan de relève, sécurité, utilisation des ressources). Dresser un plan triennal ou quinquennal de développement informatique et en assurer le contrôle interne et la sécurité.</p> |
| | <p><u>Gestion des ressources financières :</u> Poursuivre le plan de redressement financier débuté en juillet 2010 afin d'améliorer la santé financière de l'Ordre. Maintenir une gestion financière très économe. Vérifier les sources d'économies possibles et rédiger des appels d'offres afin d'obtenir la meilleure offre possible en tout temps (imprimerie, téléphonie, travaux, informatique, etc.).</p> |
| | <p><u>Gestion des ressources humaines :</u> Réévaluer chaque poste en fonction des nouveaux objectifs et des besoins de l'organisation. Dresser la liste des compétences requises pour chaque poste et y affecter les ressources requises. Rédiger une politique de gestion du personnel et veiller à son application. Réviser les méthodes d'évaluation de la performance. Réviser la politique de rémunération. Veiller au développement des compétences et habiletés du personnel.</p> |
| | Rapprocher l'Ordre de ses membres, resserrer les liens avec les associations professionnelles et travailler ensemble sur des enjeux communs. |
| Journée de rencontres et d'échanges. | |
| Présence dans la revue. | |
| Participation au comité médiatique. | |